



HAL
open science

Adaptations aux changements socio-écosystémiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière

Anatole Danto, Louison Suard

► **To cite this version:**

Anatole Danto, Louison Suard. Adaptations aux changements socio-écosystémiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière. *Revue de Géographie Historique*, 2022, Eaux vives – eaux mortes Géohistoire des dynamiques des “ territoires d’eau ”, 21-22, 10.4000/geohist.6613 . hal-03720766

HAL Id: hal-03720766

<https://hal.science/hal-03720766>

Submitted on 4 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Adaptations aux changements socio- écosystémiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière

Anatole Danto et Louison Suard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/geohist/6613>

DOI : [10.4000/geohist.6613](https://doi.org/10.4000/geohist.6613)

ISSN : 2264-2617

Éditeur

Association française de la Revue de géographie historique

Référence électronique

Anatole Danto et Louison Suard, « Adaptations aux changements socio-écosystémiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière », *Revue de géographie historique* [En ligne], 21-22 | 2022, mis en ligne le 15 novembre 2022, consulté le 13 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/geohist/6613> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geohist.6613>

Ce document a été généré automatiquement le 13 décembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Adaptations aux changements socio-écologiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière

Anatole Danto et Louison Suard

Introduction

- 1 Le marais de la Grande Brière Mottière est un espace palustre situé à l'Ouest du département de la Loire-Atlantique. Il est situé au pied de la faille du sillon de Bretagne et alimenté par un cours d'eau principal, le Brivet. Il s'agit du dernier affluent de la Loire en rive droite avant l'océan, qui prend sa source en amont du marais, depuis la nappe de Campbon. Ce marais fait partie des zones humides qui encadrent la Basse-Loire, au nord comme au sud de l'estuaire du plus long fleuve de France. Sur la rive Nord, le lit majeur est donc composé d'une zone humide d'importance : le marais de la Grande Brière Mottière, deuxième plus grand marais de France après la Camargue.
- 2 Cette zone humide est composée d'îles et de canaux et, à la saison hivernale, est souvent inondée en grande partie, tandis qu'elle est exondée, parfois fortement, en période estivale. Constituée de tourbières, de prairies humides, de vastes marais alluviaux, de roselières et d'étendues d'eau libre, elle abrite une riche faune avec une part importante d'avifaune migratrice et une flore endogène, inféodée et adaptée à ce milieu particulier, mais fait aussi face à différentes espèces invasives (ragondin, poisson-chat, ibis sacré, jussie, etc.). A cheval sur de nombreuses communes, le marais est habité depuis des millénaires. Ses habitants ont pratiqué et y pratiquent parfois encore différents usages liés à l'environnement palustre original (Mathevet, 2000) en présence, essentiellement vivriers, tels que l'extraction de tourbe, le pâturage, la

transhumance du bétail, la chasse, la pêche, l'apiculture, la hucherie, la coupe du roseau ou le travail de l'osier. L'ensemble de ces usages a lieu sous le contrôle régulateur de la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière (CSGBM) en charge de la gestion du plus grand marais indivis de France. Depuis plusieurs années et face à d'importants changements environnementaux et économiques, ces usages sont en perpétuelles mutations, ce qui favorise l'émergence de nouvelles fonctionnalités sur cet espace. Protégé en 1995 par la Convention Ramsar, le marais de Grande Brière et du Brivet est également préservé par l'intermédiaire d'un Parc naturel régional (Guiheneuf, 2004), créé en 1970, de réserves de chasses et de pêche, et de zones Natura 2000.

- 3 Cet article se propose de présenter les changements ayant un impact sur le socio-écossystème palustre du marais de la Grande Brière Mottière depuis le XX^e siècle jusqu'à nos jours et d'analyser la manière dont la communauté de Briérons y fait face.
- 4 Pour guider notre travail, nous nous appuyons sur une mission ethnographique collective, en cours, menée depuis deux ans auprès des usagers du marais, dans le cadre d'une enquête plus large sur les patrimoines culturels immatériels de la Basse-Loire et lauréate d'un appel à projets du Ministère de la Culture. Cette enquête de terrain est conduite par différents chercheurs et étudiants, à l'aide de méthodes ethnographiques (Biró *et al.*, 2019) et géohistoriques (Jacob-Rousseau, 2009 ; Gramond, 2014), notamment grâce à un travail sur archives publiques et privées, à des entretiens semi-directifs et des récits de vie et à des observations participantes, conduites lors d'activités éco-anthropologiques dans le marais.
- 5 Après une présentation du socio-écossystème particulier que constitue ce territoire, nous abordons les mutations, aussi bien socio-économiques qu'environnementales qui l'affectent (Roussel *et al.*, 2012), ainsi que la manière dont les Briérons y font face. Pour terminer, nous analysons comment le politique participe à ces évolutions et parfois, les accompagne.

I. Le socio-écossystème du marais de la Grande Brière Mottière

- 6 Le marais de la Grande Brière Mottière constitue à lui seul un socio-écossystème particulier, à cheval sur 21 communes de l'Ouest de la Loire-Atlantique (document 1). Il est constitué d'un marais en eau, d'espaces inondables, et d'îles et points hauts, hors d'eau à l'année, qui sont d'ailleurs habités. Son écosystème est un marais unique, avec différentes connexions à l'eau salée, qui remonte plus ou moins vers le cœur du marais en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques, engendrant un gradient de salinité très mobile, qui contribue à la construction d'un marais à la faune, à la flore, et aux habitats particuliers. Parallèlement, ce marais est aménagé au fil des siècles par ses habitants, qui s'approprient ce commun environnemental d'une manière originale : l'indivision (Gallicé, 2011), qui constitue encore aujourd'hui la base de l'identité briéronne.

Document 1 : Vue aérienne de la Brière, avec les limites du Parc naturel régional de Brière



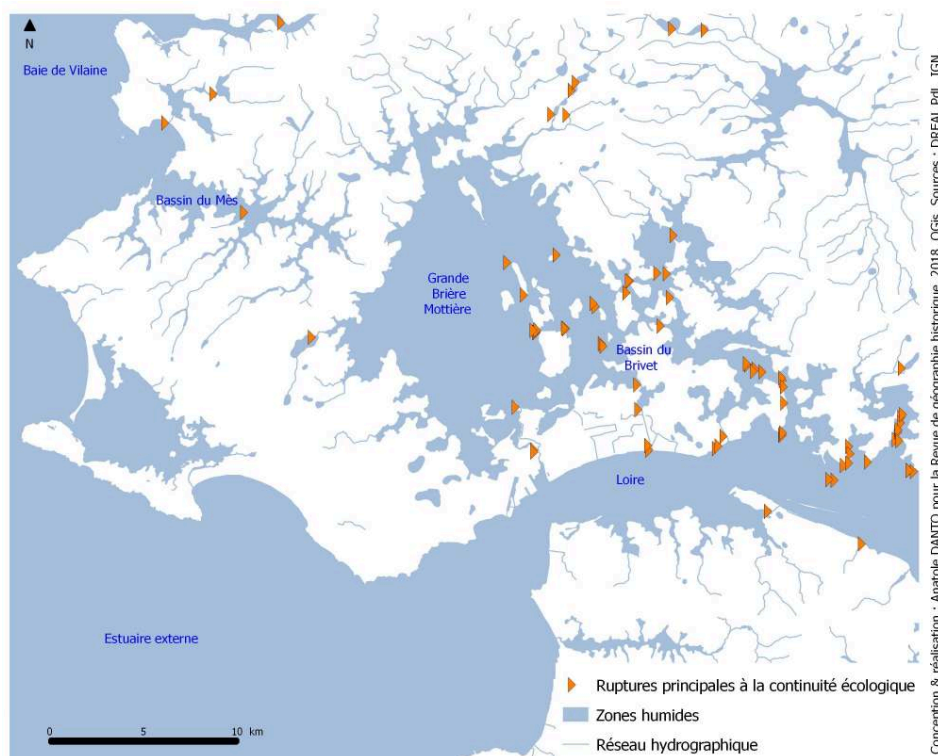
A. La Brière, une zone humide de l'ouest de la France entre Loire et océan

- 7 Le marais de la Brière s'étend sur près de 50 000 ha, dont plus d'un tiers est composé de zones humides. Au centre de ce marais, la Grande Brière Mottière, composant le marais indivis, s'étire sur près de 7000 ha. Cet espace palustre s'est constitué naturellement au fil des siècles, de nombreuses traces permettant de reconstituer les paléoenvironnements, notamment grâce à des analyses palynologiques (Visset, 1982) ou dendrochronologiques (Visset, Girardclos & Lambert, 1994). Environ 6 000 ans av. J.-C., le territoire de la Brière est une vaste forêt habitée par différentes peuplades. Le niveau marin remonte entre 5 000 et 2 500 av. J.-C. et inonde la Brière, qui est soumise au phénomène des marées. La forêt disparaît, au profit de vastes zones d'herbus et de slikke. Entre 2 500 et 1 600 av. J.-C., le niveau marin baisse à nouveau et la Brière se trouve encore déconnectée de l'influence marine. Une forêt se réinstalle, d'abord composée de chênes, remplacés ensuite par des boulaies et des aulnaies, puis par des roselières et des saulaies. Les eaux douces du haut Brivet désalinisent petit à petit les terres du marais. Cette dynamique végétale liée aux variations du niveau marin conduit à la production de tourbe qui sera plus tard exploitée (Dereux & Grégoire, 2009).
- 8 La Brière passe donc d'un golfe maritime, connectant les estuaires de la Loire et de la Vilaine au Mor Braz, parsemé d'îles et de prés salés, à un marais déconnecté de l'influence des marées en son cœur, majoritairement influencé par le contexte limnique. Cette évolution climatique et morphoclimatique contribue à la création d'un marais de grande envergure qui, à partir du Moyen Âge, n'est plus seulement occupé par les sociétés humaines qui l'entourent, mais véritablement aménagé et habité avec

la création de canaux et d'un système d'écluses (document 2). L'influence marine décroît encore avec ces aménagements hydrauliques qui repoussent la limite de salure des eaux théorique aux écluses aval des connexions entre le marais et le milieu salé.

- 9 Ces connexions sont de trois types. Les premières sont situées sur le pourtour occidental du marais et constituées d'anastomoses plus ou moins rectifiées reliant le marais limnique aux marais salants du Mès et de Guérande, eux-mêmes drainés par un système anthropisé à différents degrés (rivière du Mès et traicts du Croisic, système des marais salants en étiers, vasières, *cobiers*, etc.). Les deuxièmes sont situées sur la partie Sud du marais, établi sur la rive Nord de l'estuaire de la Loire. Elles correspondent à différents canaux (comme ceux de la Taillée ou du Priori) qui relient le marais à l'estuaire de la Loire. La concentration saline et sédimentaire varie plus ou moins fortement au gré des fluctuations hydrographique et des marées. Un système d'imposantes écluses régule les vidanges et les apports d'eaux sur le bassin qui recueille 800 mm de précipitations en moyenne annuelle et fait face aux surcotes de tempêtes lors des pleines mers de vives eaux (dont l'amplitude peut varier en Brière de -0.1 à +6.2 en cote CM). Enfin, la troisième connexion est celle du Brivet, cours d'eau qui perce le sillon de Bretagne à Pontchâteau (Sellier, 2007) et déverse les eaux des marais du Haut Brivet dans celui de la Brière. Ses eaux drainent une grande majorité du marais grâce à un réseau anthropisé dense et se jettent dans la Loire par un étier important au port de Méan à Saint-Nazaire, au Grand Tourteau, l'une des dernières vasières de l'estuaire. On considère ainsi qu'il existe deux bassins-versants drainant le marais : celui du Brivet (majoritaire) au centre, au sud et à l'est ; celui du Mès au nord-ouest (minoritaire). Le bassin versant du Brivet étendu sur 80 000 ha est constitué d'une vingtaine de compartiments hydrauliques différents étagés de l'amont vers l'aval sur le cours d'eau, mais aussi des extrémités du marais au lit mineur de la rivière. Entre une période d'étiage estival et une période de crue hivernale, le différentiel de hauteur d'eau est en moyenne de 60 à 80 cm mais peut atteindre 2 mètres lors de conditions extrêmes (Geffray & Ménanteau, 2004). Le bassin versant du Mès mesure près de 11 360 ha dont 650 ha sont composés d'espaces soumis aux marées (herbus, marais salants). Le Mès est un fleuve côtier d'une quinzaine de kilomètres qui prend sa source sur la commune de Guérande et rejoint l'océan entre les pointes de Pen-Bé (Assérac) et Merquel (Mesquer) où son aval est constitué d'un important marais salant encore largement exploitée.

Document 2 : Le bassin versant du marais de Brière, le réseau hydrographique, et les ruptures à la continuité écologique majeures



- 10 Cette histoire environnementale a façonné la Brière d'aujourd'hui, riche d'une biodiversité spécifique, issue de ces alternances d'eaux douces et salées, sur les temps longs comme sur les temps courts et des travaux d'aménagements hydrauliques des communautés locales (Sellier et Portal, 2013). Le paysage briéron est ainsi un paysage unique (Ménanteau, 2005), largement façonné par l'homme, qui concentre différents biotopes : roselières (phragmitaies et cariçaies majoritairement), saulaies dans les écarts, prairies inondables, îles (habitées donc urbanisées, ou, au cœur du marais, servant de pâture au bétail lors du pacage). Ces habitats accueillent de nombreuses espèces (Eybert *et al.*, 1998) faunistiques : oiseaux d'eau, avec une forte présence d'anatidés, rallidés, passereaux de roselières et limicoles, poissons, avec plusieurs migrateurs amphihalins comme l'anguille et la lamproie et mammifères terrestres. De même côté floristique le marais abrite une flore endémique des zones humides atlantiques (Verger, 2005) adaptée au contexte hydrologique et à la présence de tourbières.

B. L'avènement d'une communauté humaine briéronne

- 11 Cet écosystème de marais aux niveaux d'eau changeant a été occupé par des peuplements préhistoriques, de très nombreuses fouilles archéologiques en attestent (Cassen, Ménanteau, Thomas *et al.*, 2001), jusqu'au cœur du marais, comme à la Butte aux Pierres : monuments funéraires, tumuli et dolmens ou pirogues monoxyles (Devals, 2008). Plus tardivement, le pourtour du marais est largement occupé par différentes sociétés locales, puis gallo-romaines et enfin médiévales qui ont laissé localement un héritage culturel lié à l'ancien Duché de Bretagne, participant à la subsistance de traits culturels bretons (que traduit par exemple l'existence de frairies). Cet héritage est

parallèlement confronté aux traits culturels de la tradition gallèse, un peu plus tardive régionalement.

- 12 Du Moyen Âge à l'Époque Moderne, ce marais, relégué dans une région naturellement difficile, à l'image d'autres communautés (Goetschy & Sanguin, 1995), permet l'avènement d'une véritable société briéronne. Cette société se développe de manière autarcique jusqu'au grand démarrage des activités navales du port de Saint-Nazaire. En effet, à la fin du XIX^e siècle, la demande en main-d'œuvre peu qualifiée explose au sein des industries navales et portuaires de la Basse-Loire. La population briéronne fournit la majeure partie de la main-d'œuvre, reléguant de plus en plus l'exploitation du marais à ses moments de loisirs, tandis que les communautés agricoles perdurent à travers le maintien plus ou moins régulier des activités pastorales.
- 13 Cette communauté briéronne, isolée (Vince, 1961), est largement étudiée et décrite, par des découvreurs et des scientifiques entre le XVIII^e siècle et le XXI^e siècle (Bacuez, 2005). Certains rédigent des romans à son sujet, à l'image d'Alphonse de Châteaubriant, qui publie son écrit *La Brière*, en 1923, au sein duquel de très larges passages exposent au lecteur des pans de la vie insulaire des Briérons. Mais si elle est parfois exagérée par le romanesque, l'identité des habitants est axée sur une cosmologie commune, indissociable du marais indivis, qui se traduit quotidiennement en des matérialités et immatérialités propres (patois, relations à la nature, domestications de faune sauvage, traditions orales, etc.), participant à la construction et à la pérennisation d'un socio-écossystème palustre unique, ayant comme assise le don et le collectif. Cela se retrouve d'ailleurs dans un rapport particulier à la religion, aux syndicats et à la politique, genèse d'une sociologie unique (Mischi & Renahy, 2008) : les Briérons sont très catholiques mais votent majoritairement en faveur de la SFIO puis du Parti communiste (la Brière est surnommée *la ceinture rouge de Saint-Nazaire*), et adhèrent à la CGT, à FO ou à la CFDT (Mischi, 2004).

C. Une gestion des communs environnementaux héritée et conservée : le marais indivis et la Commission syndicale

- 14 C'est ce marais indivis et l'institution qui en a la charge qui servent encore aujourd'hui de véritable socle à la culture briéronne. Un acte royal du 8 août 1461, une Lettre patente de François II de Bretagne confirme aux habitants un droit de jouissance du marais (Gallicé, 2015). Il s'agit alors d'une exception juridique originale en application d'un droit coutumier (Fromageau, 1998), car, alors, « nul ne peut tenir de terre en Bretagne sans seigneur ». En son temps, Louis XVI, par ses patentes du 28 janvier 1784, établit que le marais de Brière est la propriété indivise de l'ensemble des habitants des 21 communes riveraines du marais (institution de la propriété indivise). Par ordonnance royale de Louis-Philippe en date du 3 octobre 1838, cette cosmopolitique (Descola, 2016) est administrée par la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière (CSGBM), qui gère ce marais indivis, et aime indiquer, non sans fierté, que depuis 1461, « tous les régimes successifs ont reconnu et respecté le statut particulier de ce territoire de 7 000 hectares » (CSGBM, 2018). Il s'agit de la seule commission syndicale de plaine (il en existe plusieurs pour les alpages) française, et a été établie pour administrer les usages (Morera, 2016).
- 15 Cette commission est composée de 21 syndics : un élu de chaque commune, désigné par le conseil municipal. Auparavant, un *Chef de l'île*, homme détenant le plus de savoirs,

était élu sur chacune des îles. Aujourd'hui encore, la CSGBM gère le marais indivis. Pour cela, elle est dirigée par un président et un vice-président, et est constituée en diverses commissions : chasse, pêche, élevage, niveaux d'eau, travaux, tourisme, finance et appel d'offre. La CSGBM a pour mission la gestion des usages exercés sur le marais indivis mais aussi le fonctionnement, l'entretien et la restauration des canaux principaux, secondaires et tertiaires, les ouvrages hydrauliques attenants, ainsi que les plans d'eau constituant le réseau hydraulique de ce marais. La Commission exerce ses pouvoirs de police par l'intermédiaire des *Gardes de Brière*, bénévoles, assermentés à contrôler tout usager du marais indivis. Un permis est nécessaire pour chacun des usages, délivrés par les *Régisseurs de Brière*, habilités par la CSGBM (armureries, bars, cafés, etc.), et qui se doivent de vérifier « la qualité de Briéron, [qui] sera reconnue sur présentation d'une pièce d'identité attestant d'un domicile dans l'une des 21 communes de Brière. Les personnes pouvant justifier de l'acquiescement d'une taxe d'habitation dans l'une de ces communes pourront bénéficier du même avantage ». Il existe aujourd'hui quatre régisseurs, dans quatre communes du marais. Ce rapport identitaire du Briéron au marais, mélange de nature et de culture (Descola, 2015), constitue ainsi le fondement d'une forme d'appropriation de la nature locale par la communauté (Godelier, 1978), basée sur l'indivision et l'accès au bien commun environnemental (Ingold A., 2008).

- 16 À l'inverse, le reste du marais est constitué de marais privés, gérés par leurs propriétaires pour ce qui concerne les exploitations herbagères. Toutefois, la gestion hydraulique de ces marais privés est tributaire du marais indivis, car l'ensemble du réseau hydrographique rejoint la zone indivise. Un règlement d'eau à l'échelle du bassin, porté par le Syndicat de bassin, permet une interrelation.

II. Habiter les îles et vivre dans le (et du) marais

A. Géographie agraire et peuplement

- 17 Le marais est utilisé depuis des siècles, et ces usages sont administrés par la CSGBM. Toutefois le socio-écosystème fait face à de nombreuses mutations, à la fois environnementales et socio-économiques, qui affectent le mode de vie de la communauté briéronne, qui à son tour doit développer certaines stratégies adaptatives.
- 18 L'espace briéron est structuré en îles et plaines inondables, ce qui a favorisé l'établissement de zones d'habitations protégées à la fois des crues et des envahisseurs par ces buttes et îles hors d'eau. Le peuplement du marais est assez similaire à un peuplement en terpes (Lebecq, 1979), ce qui peut très rapidement s'observer lors d'un survol du marais : seuls les points hauts émergés à l'année sont urbanisés, ou employés pour l'élevage (bétail, ruches). L'urbanisme a donc logiquement pris corps sur les îles, assez nombreuses, mais de petites tailles, ce qui a engendré une stratégie de la part de la communauté briéronne pour économiser l'espace au maximum, et surtout, l'organiser.
- 19 Une véritable géographie agraire s'est ainsi rapidement constituée à partir des XVI^e-XVII^e siècles, corrélée aux premiers projets d'envergure d'assèchement (Charaud, 1948), et a été globalement la même jusqu'aux années 1940-1950. Les points hauts des îles étaient réservés aux activités meunières. Chaque île était ceinturée d'une route circulaire (document 3). Le long de cette route, le parcellaire était établi en lanières,

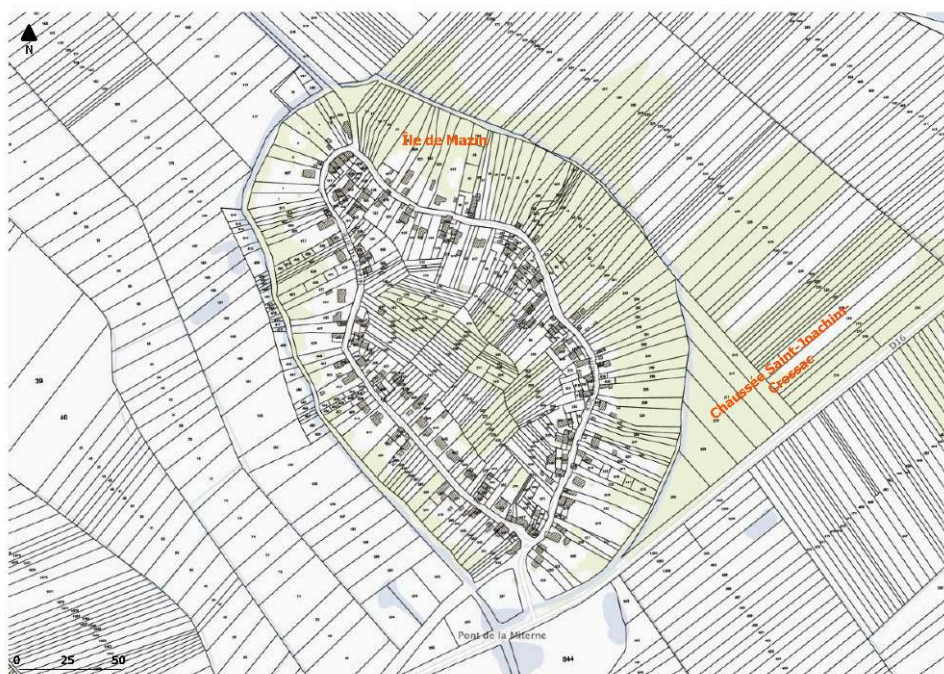
dans le sens de la pente, ce qui permettait à chacun d'avoir une parcelle ayant à la fois un accès à la route, au marais, mais aussi et surtout d'avoir des terres humides et des terres plus sèches (document 4). Les îles en elles-mêmes étaient ceinturées d'un canal, permettant à la batellerie briéronne de gagner le marais et les autres ports. Ces canaux de ceinture sont localement appelés *curées* (photographie 1).



Conception & réalisation : Anabelle DAMTO pour la Revue de géographie historique, 2018. QGIS. Sources : Géoportail, Cidastre.

Document 3 : Géographie agraire de l'île de Fédrun, Saint-Joachim, photographie aérienne

Document 4 : Le parcellaire de l'île de Mazin, Saint-Joachim



Conception & réalisation : Anabelle DAMTO pour la Revue de géographie historique, 2018. QGIS. Sources : Géoportail, Cidastre.

Photographie 1 : Fond de parcelle vu de la curée, Fédrun, Saint-Joachim.

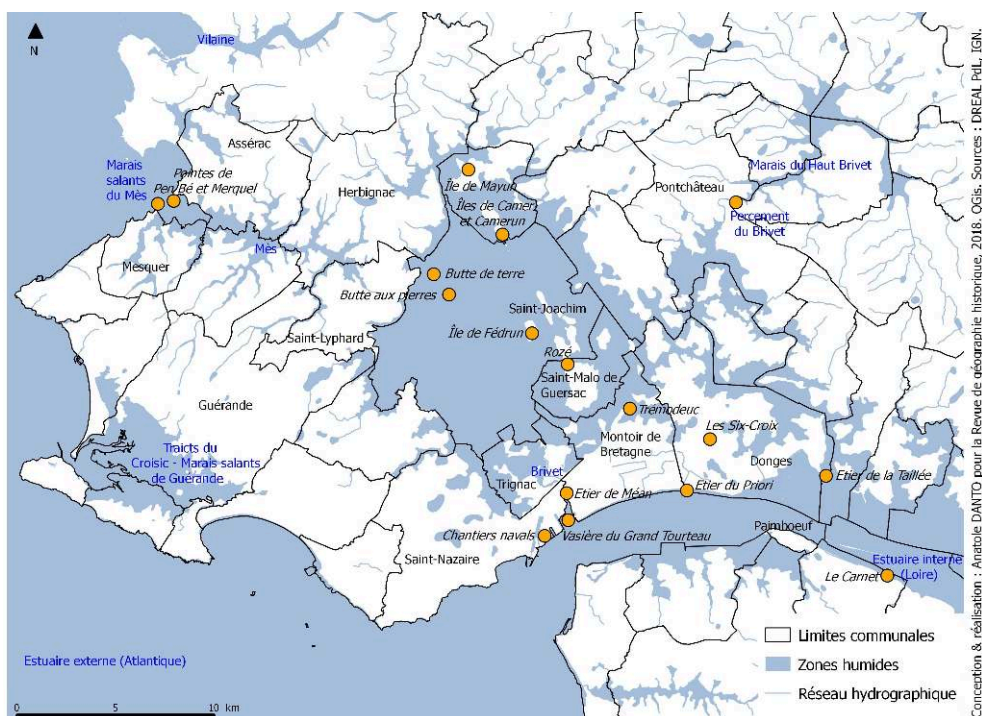


Source : Danto, avril 2012

- 20 Entre ces deux réseaux, canal et route, sont établis les jardins ou *levées*. Au-dessus de la route, sur la partie plus élevée de l'île, sont installées les cultures, tandis que l'élevage occupe le marais. Cet élevage est concentré au-delà du canal de ceinture, sur les prairies des 15 à 18 îles non habitées, car trop petites ou trop basses mais qui restent globalement hors d'eau au cœur du marais, appelées *buttes*. Les maisons et dépendances entourent la route de l'île de part et d'autre. On plante très peu d'arbres sur cette partie plus élevée, par économie de place au profit des cultures, notamment de céréales. À l'inverse, le pourtour de la *curée* est planté d'arbres et de haies, évitant au bétail de remonter aux champs lors des étiages. Lors des crues, les eaux peuvent envahir les *levées*. Il existe quelques passages entre la route circulaire et la *curée* au milieu des *levées* qui aboutissent dans des *gravières*, passages permettant le transit des bœufs et chevaux.
- 21 La route circulaire constitue auparavant une boucle au sein de l'île. Les îles sont reliées entre elles par un réseau hydrographique dense et aménagé et l'on navigue en se repérant *au clocher*. Chacun des clochers des communes de Brière est assez distinct pour ne pas se tromper : l'église d'Herbignac est sans clocher, celle de Saint-Lyphard a un clocher en pierres roses, celle de Montoir-de-Bretagne a un clocher en dôme, etc. Ce réseau est structuré autour de quatre canaux principaux, Bréca, Rozé, Nord et Trignac, d'une largeur de 20 m et composant un linéaire de 21 km. Viennent ensuite les canaux secondaires, bien plus nombreux, de 10 m de large et d'un linéaire de 186.5 km. Enfin de vastes plans d'eau parsèment le marais, ce sont les *copis*, les *piardes* ou les *rendes*, sur une surface de plus de 400 ha. Ce riche réseau a même conduit à la création d'une *cote Brière* de mesure des niveaux, encore en vigueur aujourd'hui, correspondant à la cote NGF +1.21 m. Ces cotes sont surveillées par un réseau de limnigraphes. Chaque élément du réseau hydrographique est appelé par un hydronyme.

22 La Brière fournit en parallèle des matériaux de construction : roseau (toits en chaume pour la traditionnelle chaumière briéronne) ou encore troncs d'arbres servant aux pirogues monoxyles (en chêne), puis à la batellerie briéronne. Cette batellerie est principalement constituée de deux types d'embarcations. Le *blin* (on trouve aussi *belin*, ou encore *blain*) est une grande embarcation de 7 à 12 m de long avec un bordage double. Destiné à tous types de transport des matériaux, récoltes et bêtes du marais (parfois avec 20 vaches par *blin*), il pouvait être ponté. Les *chalands*, petites barques traditionnelles briéronnes, pointus aux extrémités, à fond plat et à simple bordage sont destinés à circuler au sein du marais. Plusieurs chalands sont dédiés plutôt au transport, d'autres plutôt à la pêche et avaient ainsi une longueur supérieure à 6 m. À l'inverse, ceux dédiés à la chasse sont plus étroits et plus courts (environ 4 m), ce qui permet au chasseur de se déplacer adroitement dans la roselière, parfois au sein d'une *coulée*, creusée pour que le chaland accède sans encombre à la *piarde*. Ils sont désormais fabriqués en résine et pour certains motorisés. Cette batellerie est très étoffée, parfois grée et permet de relier les différents ports du marais entre eux mais aussi d'autres points d'échange importants, comme la ville de Pontchâteau, l'écluse de Rozé et surtout, le port de Méan et ses communications vers Nantes (document 5). Ainsi, une véritable marine en bois de Brière existe dont la mémoire est encore conservée par un musée dédié à son histoire, à Montoir-de-Bretagne. Les Briérons sont de très bons navigateurs et sont souvent enrôlés sur des équipages de plus grande envergure, au départ des ports de la Basse-Loire comme Nantes, Paimbœuf ou Saint-Nazaire. Une véritable compétence apparaît chez le Briéron : la charpenterie de marine. Au milieu du XIX^e siècle naissent les grands chantiers de construction navale (Monvoisin, 2009) colonisant les rives du Brivet, de l'écluse de Rozé à l'étier de Méan. Certains y voient les origines de la construction navale dans l'estuaire de la Loire, encore perpétuée à Saint-Nazaire par les Chantiers de l'Atlantique, dans une tout autre proportion.

Document 5 : Localisation des principaux lieux cités dans le texte



B. Faune et flore à la base d'usages vivriers en évolution

- 23 Si le marais a servi de lieu d'habitat et donc corrélativement d'espace de transport réticulaire entre les nœuds constitués par les îles, il constitue aussi le lieu des usages vivriers environnementaux menés par la communauté locale (Beck *et al.*, 2007). Ces usages sont variés et beaucoup d'espèces faunistiques et floristiques intéressent les Briérons. Nombre de ces usages ont aujourd'hui disparu ou alors se sont fortement réduits. Malgré cela, plusieurs d'entre eux perdurent.

1 – La flore sauvage

- 24 Le marais indivis, grâce à sa production, permet d'extraire de nombreux végétaux. En premier lieu, les végétaux ligneux (bois blancs et chênes), rares, servent à la construction navale (pirogues monoxyles puis *blins* et *chalands*). Les plus grands bois sont utilisés pour les charpentes ou vendus sur les marchés environnants. Quelques pièces sont employées pour fabriquer des *formes* de chasse (Gosselin, 2007) ou encore des sabots, avec une concentration de sabotiers sur quelques îles comme Mayun et des ruches, avec des *huchiers* à Camerun (Danto *et al.*, 2020). Les gaules de châtaignier sont encore largement employées car réputées imputrescibles, pour la fabrication des pontons, de bases de *bosses de chasse* et des armatures d'engins de pêche (alarmes des carrelets). Couplées à des gaules de noisetiers et de saules, elles servent au renfort des berges, évitant leur érosion, soit par battillage soit par les rongeurs invasifs, comme le ragondin. Ce type de génie végétal est encore employé au bout des levées, au contact du marais, couplé aux plantations d'arbres et de haies au bord des curées, qui maintiennent les berges grâce à leurs racines. D'autres végétaux et notamment l'osier sont encore usités en Brière pour la vannerie (Hérisset, 2014). Deux vanneries principales coexistent en Brière : une vannerie destinée à la pêche (fabrication des bosselles et des nasses en osier) et à la hucherie et une vannerie dédiée à l'ameublement, au stockage et au transport (fabrication de chaises, paniers et corbeilles en osier, jonc ou carex). Aujourd'hui, la vannerie pour la pêche a quasiment disparu, les pêcheurs préférant la fabrication des engins en plastique ou métal. A l'inverse, la vannerie de panier persiste encore, notamment sur l'île de Mayun, qui accueille chaque été un festival de vannerie international qui met à l'honneur les vanniers locaux.
- 25 Les bois anciens comme le *morta* (bois fossile) sont recherchés dans les fonds de tourbières, vasières et roselières car permettent la fabrication d'outils très durs. Aujourd'hui, un autre usage est apparu : celui de la fabrication d'objets d'art ou d'artisanat. L'argile est utilisée par les potiers de la région. Les végétaux transformés en tourbes par les phénomènes d'hypoxie et de tassement des sols ont aussi été recherchés. (Laplace-Dolonde, 1994) Le marais sert de lieu d'extraction d'un matériau de chauffage : la tourbe, encore exploitée par quelques familles lors du tourbage, désormais gratuite pour un usage domestique. Jusqu'au début du XX^e siècle, les chefs de famille achètent une *Carte de tourbage* chez les *Régisseurs de Brière* dont les taxes sont reversées à la CSGBM. Les cendres sont ensuite employées comme amendement sur les levées et dans les champs. Les travaux de tourbage ont lieu à l'étiage dans une logique de meilleure accessibilité aux tourbières. On extrait la tourbe par mottes d'une vingtaine de centimètres sur une douzaine après avoir décaissé sur 40 cm. Les mottes sont mises à sécher directement sur le lieu d'extraction avant d'être ramenées, une fois

bien sèches, au foyer par *chaland*. La plupart des familles insulaires prennent part à cette tâche au travers d'un effort collectif durant la même période, à la fin de l'été, sur sept jours : cinq jours pour sa famille, un jour pour l'église et l'école, un jour pour les veuves qui en échange gardent les enfants. La tourbe fournit aussi des *glayeulx*, sortes de pâturages qui une fois mêlés aux foins permettent la création d'un fourrage intéressant. Le *noir de Brière*, tourbe très chargée en matière organique, est valorisée aujourd'hui en terreau par une compagnie privée qui a acquis des droits de valorisation auprès de la CSGM en contrepartie d'un entretien du marais indivis par dragage.

- 26 La coupe du roseau est fortement ancrée en Brière (Photographie 2) et est aujourd'hui pratiquée à la fois par des coupeurs de roseaux qui vendent ensuite les bottes à des artisans chaumiers et par des particuliers qui s'en servent pour refaire le toit de leurs chaumières ou pour fabriquer des bosses de chasse. La fauche a lieu de novembre à février car il est sec et sans feuille. Les roseaux, appelés localement *ros*, regroupent différentes espèces végétales de roselières comme les carex ou les phragmites. Ils étaient utilisés pour de la vannerie spécifique mais aussi comme combustible pour les fours des îles. Les premières chaumières apparaissent en Brière au XVII^e siècle et l'on en compte aujourd'hui près de 3000. Le roseau n'est pas le seul chaume utilisé et les Briérons emploient aussi le seigle ou le jonc pour les toitures. Les chaumières sont couvertes par une petite douzaine d'artisans chaumiers locaux qui emploient les techniques de pose verticale (*à la poignée*), horizontale (*à la barre*) sur des charpentes neuves, ou de *repiquage* sur du chaume ancien. Enfin les Briérons pratiquent la fauche des foins et des litières sur les prairies bordières du marais à destination du bétail. Ces prairies sont de plus en plus remplacées par du maïs. Le lin a aussi été récolté dans le marais. Pour de nombreuses familles, la gestion contemporaine des niveaux d'eau et la quasi-extinction du tourbage entraînent à la fois un comblement des plans d'eau par des roselières mais aussi une diminution de la densité et de la taille des roseaux au sein des roselières, transformant les biotopes végétaux (Krebs, 2000). Cela perturbe les usages du roseau comme chaume ou comme matériau de cache des *bosses* et trous de chasse. De même, la mauvaise régulation initiale des premiers ragondins (Damien, 2016), espèce invasive des zones humides européennes, est aujourd'hui remise en question car a participé à la disparition des joncs et notamment du jonc du chaisier, agrandissant les *piardes* avant qu'elles ne se comblerent (Lachaud *et al.*, 2011). La pratique de l'écobuage, employée chaque automne durant les mois d'octobre et novembre sur les roselières des îles où l'élevage était absent, a disparu.

Photographie 2 : Bottes de roseaux le long du canal de Trignac



Source : Danto, mars 2013

2 – L'horticulture

- 27 Parallèlement, le marais est mis à contribution comme principal pourvoyeur de denrées alimentaires : chasse, cueillette et pêche sont pratiquées (de nombreux artefacts archéologiques ont été découverts sur le pourtour du marais et sur les îles, preuves d'habitat sédentaire), suivies plus tardivement par l'agriculture, l'apiculture et l'élevage. Ces pratiques perdurent comme activités vivrières pour quelques habitants mais surtout comme activités secondaires de loisirs.
- 28 Concernant les végétaux alimentaires, les légumes sont cultivés sur les *levées*, elles-mêmes amendées par les vases organiques ce qui permet deux récoltes par an. Les baies sont cultivées sur cet espace. A l'inverse les fruits issus de l'arboriculture sont récoltés sur des arbres plantés plus haut, entre les champs et les chaumières. Quelques végétaux alimentaires sont collectés dans le marais, qualifiés *plantes sauvages* même si le marais est en réalité un espace anthropisé : il est utilisé et aménagé par l'homme depuis le Néolithique pour en maximiser l'exploitation (Ballut & Michelin, 2014). Leur culture n'est pas effectuée par les habitants car ils savent qu'ils les trouveront dans certaines zones bien précises du marais aux conditions environnementales spécifiques. Des herbes médicinales ou à usages précis sont collectées (exemple du tubercule d'iris qui sert d'anticoagulant ou de la maroute - ou matricaire - qui lorsqu'elle brûle fait fuir les moustiques). Des plantes comestibles sont aussi recherchées comme la salicorne ou encore les graines d'iris, qui torrifiées donnent une boisson proche du café. Enfin la végétation présente sert indirectement l'apiculture. Encore pratiquée par des professionnels et des amateurs, l'apiculture de Brière est ancienne. Certains apiculteurs n'hésitent pas à effectuer des transhumances avec leurs ruches (Danto *et al.*, *op. cit.*), les

disposant sur certaines îles non habitées du marais comme à la Butte de Terre ou sur les îles périphériques, comme à Trémodeuc. Certaines espèces invasives, comme la jussie (*Ludwigia peploides*, voir Martz, 2012), sont d'ailleurs mellifères selon des usagers du marais. D'autres apiculteurs conservent leurs ruches à proximité des vergers et des champs au-dessus des routes ceinturant les îles, comme à Fédrun ou sur les bords du Brivet à Pontchâteau.

- 29 Enfin, deux autres activités vivrières emblématiques du marais sont encore largement pratiquées. Il s'agit d'activités de prédation de faune sauvage : la chasse et la pêche.

3 – La chasse

- 30 La chasse en Brière vise le gros gibier en périphérie du marais (sangliers s'aventurant sur les prairies par exemple) mais surtout les oiseaux d'eau (Estève, 2006). Le permis de chasse en Brière est en sus du permis national et coûte une cinquantaine d'euros au Briéron contre plus de 120 € aux personnes extérieures. La réglementation de la chasse en Brière est constituée de la réglementation applicable sur le département de Loire-Atlantique augmentée de celle de la CSGBM. La Commission, lors de son assemblée générale annuelle, acte administrativement certaines dispositions spéciales inscrites au règlement intérieur ou décidées par arrêté ou délibération. Les battues sont interdites sauf accord préalable du président de la CSGBM mais doivent dans ce cas être encadrées par un lieutenant de l'ouveterie. L'utilisation des chiens courants est autorisée pour la chasse de terre de l'ouverture générale à la fermeture générale. Le tir de poule faisane et de lièvre est interdit dans le marais indivis. Les huttes ou bosses de chasse doivent être construites et recouvertes avec des matériaux du marais ou s'y rapprochant. Les sociétés de chasse riveraines peuvent réclamer un droit de suite si elles ont préalablement à leur battue prévenu la CSGBM. La chasse à l'arc est autorisée en Brière uniquement pour la régulation des nuisibles aquatiques. L'association des chasseurs à l'arc de Grande Brière (ACAGB) est créée en 2010 pour pérenniser cette pratique.
- 31 La principale activité de chasse est celle au gibier d'eau (Suard, Collias & Danto, 2018). Une association existe également pour la chasse à la sauvagine : l'Union des chasseurs de gibier d'eau de la Grande Brière Mottière. Cette chasse est pratiquée soit avec des formes en bois ou en plastique peintes, appelées *blottes*, soit avec des appelants vivants. Le système d'appelants est un système très ancien largement popularisé le long de la Basse-Loire et dans les marais attenants et notamment en Brière. Les appelants sont des oiseaux élevés par les chasseurs afin de les utiliser lors de chasses, permettant d'attirer des individus sauvages. Le chasseur se doit d'être correctement *appelonné*. Avec ce système seuls des anatidés peuvent être élevés et il s'agit majoritairement de canards colverts mais d'autres espèces peuvent être aussi élevées comme le canard chipeau ou la sarcelle d'hiver. Parmi les canards qu'il élève, le chasseur va reconnaître plusieurs catégories d'appelants en fonction de leurs cris. En effet tous les cris n'auront pas les mêmes conséquences sur le gibier et il est donc important de les reconnaître pour pouvoir les placer un plan d'eau. Les appelants qui crient sont majoritairement des femelles, les mâles employés le sont car leur présence fait crier les femelles. Parmi les femelles, le chasseur reconnaît les *long-cris*, nommées aussi canes d'appel qui attirent le gibier au loin. Il existe aussi les *moyens-cris* et les *courts-cris* qui respectivement rassurent le gibier et le convainquent de se poser sur le plan d'eau. L'hybridation entre espèces est permise. Le but est d'obtenir certains types d'individus permettant différentes stratégies une fois sur le terrain. Pour les positionner plusieurs critères doivent être

considérés : la topographie du lieu de chasse, le sens du vent, la luminosité, la végétation, les dernières migrations, l'heure de chasse, etc. Le chasseur qui possède des appelants n'emmène pas l'ensemble de ses appelants lorsqu'il part chasser. En début de saison les oiseaux sont encore « naïfs » comme disent les chasseurs : cela fait longtemps qu'ils n'ont pas entendu de coups de fusil et leur comportement grégaire fait qu'ils sont attirés par les groupes d'individus. Dans ce cas de figure il est donc possible de positionner plusieurs appelants. Au contraire, en fin de saison, les oiseaux ont compris que les zones où de nombreux oiseaux chantent ne sont pas sans danger. Pour contrecarrer cela, les chasseurs utilisent moins d'appelants, voire n'en utilisent pas du tout, et se rabattent plutôt sur les formes. Les appelants des Briérons font l'objet d'un marquage très particulier (Lucas, 1962), similaire à celui du bétail, plus répandu. Des incisions dans les palmures et la coupe d'ongles permet de réaliser une marque sur un palmipède. En Brière, chaque famille possède sa marque. Un inventaire des marques est conservé sous forme de registre et les anciens possèdent encore un cahier ou un tableau des marques. Oies et canards sont concernés par le marquage. Ce dispositif de marques disparaît peu à peu, faute de transmission, par la diminution du nombre de chasseurs et par le remplacement des appelants par des formes plus fréquent.

- 32 Les postes de chasse sont autorisés en Brière à l'inverse du reste des zones humides de la Basse-Loire. Ces huttes sont faites avec des roseaux qui sont découpés fin juillet/début août, avant l'ouverture, le troisième décan. Ces cabanes de chasse sont appelées *bosses*. La structure de base est présente tout au long de l'année avec des poteaux de châtaignier, des palettes et du fil de fer. Les semaines précédant l'ouverture sont le moment de préparer les bosses en les agrémentant de roseaux. Une préparation trop précoce peut être mise à mal par différents non-humains du marais (rats, ragondins, vaches) qui peuvent abîmer la cabane. En cas de dégâts de la hutte lors de la saison de chasse cette dernière peut être *repouillée* avec du roseau. Deux types de bosses existent : une à terre, nommée *bosse de terre*, aux abords de la mare de chasse et une autre qui peut être surélevée mais qui surtout permet au chasseur d'y venir avec son *chaland*, à l'abri des regards extérieurs (Photographie 3). Cette dernière est parfois nommée *bosse de chasse*. Les petites bosses sont appelées *bosses de pied* et correspondent à de petits affûts ou à des huteaux. Ces bosses étant sur le marais indivis, personne n'en est réellement le propriétaire. Toutefois les chasseurs du marais savent qui est le *responsable* de chacune de ces huttes. Il est possible de s'installer dans la hutte de quelqu'un d'autre mais la personne qui a construit la hutte a la priorité pour s'y rendre et il est mal vu de s'installer dans celle d'un autre. Les chasseurs emploient généralement « trois ou quatre bosses » : ils construisent trois bossent encadrant la même *piarde* et iront dans l'une par rapport aux autres selon la direction du vent lors de la chasse. Les peaux des nuisibles chassés étaient auparavant récupérées par un pelletier de l'est du département qui a cessé son activité. Les chasseurs constatent parallèlement une évolution de la population de gibier d'eau avec la raréfaction des canards *froids* ne descendant plus des zones boréales et la multiplication des espèces de hérons.

Photographie 3 : *Bosse de chasse* dans la Grande curée. Au fond, l'île de Fédrun, Saint-Joachim.



33 Source : Danto, juillet 2018

4 – La pêche

- 34 La pêche constitue la seconde activité emblématique de la communauté briéronne (Bodin, 1959) et est essentiellement une pêche aux engins et aux filets (Photographie 4) uniquement amateur. De nombreuses espèces sont encore pêchées, d'autres ne le sont plus, comme la sangsue dont la pêche a donné un certain essor au marais au milieu du XIX^e siècle. La pêche à la sangsue a été pratiquée pour le compte d'hôpitaux du grand Ouest. Elle a cessé à la toute fin des années 1990 avec l'arrêt de l'activité du dernier pêcheur sur l'île de Fédrun. La sangsue se pêche de mars à juin en barque dans la *curée*, en « imitant le bruit d'un cheval qui tombe à l'eau, puis en tapant le bateau pour créer une vibration » (entretien avec un ancien pêcheur à l'été 2018). Cette double technique permet d'attirer les sangsues que l'on attrape avec deux doigts en ciseaux, une par une. Elles sont conservées dans des bocaux et nourries par les mains des pêcheurs plongées dans les bocaux toutes les deux à trois semaines. On les conserve vivantes deux à trois ans. À la fin de l'activité, les sangsues se sont vendues 10 centimes pièce, une fois par mois, « enfermées dans un sac en toile de jute cousu deux fois » par les femmes, puis ont été envoyées par train aux CHU de Tours, Nantes ou Bordeaux. Il a existé différents marchands de sangsues sur les îles de Brière. La diminution des chevaux, animaux à sang chaud remplacés par les tracteurs, a engendré une diminution de la population de sangsues.
- 35 La pêche aux poissons est encore bien présente. Différentes espèces sont ciblées mais les plus recherchées sont l'anguille, le brochet, le sandre, le mulot et la perche. Mais il arrive parfois aux pêcheurs de capturer des lamproies, voire des poissons plus marins lors des grandes marées ou des manœuvres d'ouvrages, comme la plie, le sprat ou le bar. Comme la chasse, la CSGBM administre la pêche dans le marais. Les droits de pêche sont fixés engin par engin et différent selon le statut du pêcheur (Briéron ou non). Pour

chaque type d'engin, il faut un permis. Il existe un « permis global réservé aux Briérons » qui donne droit à chacun des permis autorisés par la Commission. Celle-ci fixe la réglementation de la pêche qui, à l'inverse de la chasse, diffère par rapport à la réglementation départementale et nationale, persistance d'un droit coutumier propre au marais indivis (Guihaire, 1942). Si certaines réglementations a bien lieu, d'autres réglementations s'opposent au droit français comme l'autorisation de la pêche à la foëne (ou fouine). La foëne donc mais aussi la cage, le carrelet, la bosselle, la nasse à poisson (ou louve), l'araignée, le tramail et la balance à écrevisse sont autorisés, à l'inverse de la senne (interdite aux Briérons bien après avoir été interdite aux *étrangers*), des verveux, des barrages et des bois courants. La pêche au carrelet est de deux types, soit embarquée au cœur du marais, soit depuis des pêcheries fixes de rive en aval du marais, dans les grands canaux jusqu'à l'étier de Méan. La Commission tente de faire face au déclin des populations de poissons en pilotant des études scientifiques et en s'adaptant en procédant à des alevinages récurrents. Dans le même temps, les actes de braconnage (à l'encontre de l'anguille, au verveux, notamment) sont en diminution et la vente des produits de la pêche, toujours interdite. Le *boutage* ou *boutage* est toléré en Brière, sous réserve du respect des autres usages. Cette pratique consiste au rabattage du poisson vers un filet à l'aide d'un instrument, la *bouitte*, frappée dans l'eau.

Photographie 4 : Bosselles et filets dans les *chalands*, canal de Trignac



Source : Danto, décembre 2014

III. Les changements affectant les activités traditionnelles au cœur du marais : mutations environnementales, mutations sociales

A. Vivre du marais : la fin d'une culture ?

- 36 À partir de la fin XVIII^e début du XIX^e, les îles vont petit à petit être reliées au reste du réseau vicinal par des digues, ponts et chaussées. Les routes font leur apparition dans les communications entre les îles puis la voie ferrée. Ce raccordement au reste du réseau viaire qui s'est largement développé autour de la Brière, constitue un bouleversement pour la communauté briéronne qui rompt alors avec son isolement. On assiste à partir des années 1850 à un déplacement accru de la population entre les îles, voire vers les communes limitrophes du marais et surtout vers Saint-Nazaire (en pleine expansion, surnommée alors *la petite Californie bretonne*) qui a grand besoin de main d'œuvre (Fleury & Molinari, 1981). Parallèlement, les transports vers l'agglomération industrielle se développent, à vélo, par trains ou par cars, puis par automobile, réduisant les distances et les temps de route. Rapidement, une grande majorité des Briérons s'éloigne du mode de vie traditionnel pour se tourner vers l'industrie qui paie bien et dont le salaire est indépendant des conditions d'eau dans le marais. Cette mutation entraîne la disparition des petits chantiers navals ainsi que celle de la majorité de la batellerie briéronne (et en premier lieu des *blins*) soit une véritable révolution des modes de transports en Brière, ainsi qu'un second phénomène, plus tardif, celui de la périurbanisation (Torre *et al.*, 2006).
- 37 En effet, mieux raccordée au bassin d'emploi nazairien, la Brière devient, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, un espace attirant pour de nombreux ménages, face à l'augmentation démographique dans la région. Les prix de l'immobilier dans la ville-centre de Saint-Nazaire, corrélés à la recherche d'un cadre de vie naturel, entraînent une rapide périurbanisation des îles de Brière et des bordures du marais, perturbant le socio-écosystème local en augmentant notamment la pression urbaine et démographique. La ligne ferroviaire du *tortillard* de Brière, peu rentable en temps, est supprimée au profit du car, puis du bus urbain et la ville de Montoir-de-Bretagne est érigée en « hub » du réseau de transport en commun entre Saint-Nazaire et la Brière.
- 38 Le double phénomène d'exode rural, puis de périurbanisation que connaissent beaucoup de zones rurales françaises (Buller, 1991), marque le marais. Les perturbations qui en découlent sont nombreuses et conduisent à une réorganisation de l'espace palustre avec une densification de l'habitat, une population en changement, une déconnexion du marais et une connexion à la ville-centre accrues. De même, on assiste à l'effacement d'une géographie agraire au profit d'une géographie plus périurbaine de ville industrielle, toutefois en partie atténuée par certaines politiques d'urbanisme visant à limiter l'étalement urbain (SCOT, POS, PLH, PLU puis PLUi, etc.).
- 39 Par ailleurs, la valeur pastorale du site est conjointe aux valeurs de production de gibier et de faune piscicole. Cet ensemble est tributaire de la gestion des niveaux d'eau, élément essentiel d'une culture locale constamment en prise avec les aléas climatiques qui fluctuent entre assècs à fort étiage et crues-inondations et entre eaux douces et salées. L'attachement identitaire au marais et à son caractère indivis, demeure une caractéristique forte qui se perpétue encore au travers de pratiques

intergénérationnelles. Cet attachement est encore plus prononcé au sein du marais indivis par rapport aux marais environnants, que les Briérons préservent de toute activité humaine dont ils n'auraient pas le contrôle grâce à la Commission syndicale. Toutefois les usagers observent de nombreux changements, notamment climatiques qui perturbent leurs activités au sein de la zone humide. Différentes menaces pèsent en effet sur le marais. L'une d'entre elle est liée à l'atterrissement, conséquence du développement de la roselière suite à la disparition des pratiques traditionnelles de récoltes de la tourbe et du roseau.

- 40 Dans les années 1980, de premières incitations ont été développées pour le redéploiement de l'activité pastorale sur le marais, soutenues par des mesures agro-environnementales (MAE). Aujourd'hui, une cinquantaine d'agriculteurs met ainsi son bétail sur les îles et *platières* à l'aide de la barge de la CSGBM (Photographie 5) qui fait transiter les animaux sur les canaux. Le pacage du bétail est réglementé et bovins, moutons et chèvres doivent être bouclés avant leur entrée dans le marais. Il en coûte 20 € / an pour un bovin ou cheval, 5 € / an pour un mouton ou une chèvre, pour un Briéron, mais les tarifs sont plus élevés pour un agriculteur extérieur au marais. Une autre menace réside dans le maintien en quantité suffisante de la ressource en eau dont une partie est soustraite de la nappe de Campbon qui alimente le marais, pour les usages industriels et humains de la rive nord de l'estuaire (Collias et Danto, 2019). Une troisième menace d'importance sur le site concerne la qualité des eaux qui selon les secteurs fait face aux pollutions. Le développement d'espèces invasives faunistiques et floristiques comme l'écrevisse de Louisiane ou le ragondin constitue une importante problématique. Il a lieu en parallèle d'une érosion de la biodiversité locale. Enfin, un autre point d'attention est porté sur la rupture des continuités écologiques aquatiques engendrée par les ouvrages de gestion des niveaux d'eau, à la transparence peu marquée. L'une des principales stratégies adaptatives d'une partie de la communauté est l'abandon pur et simple de certaines pratiques, ou leur non transmission, conduisant à la disparition de savoirs écologiques locaux (Ingold T., 2003). À l'inverse, la Commission tente de proposer d'autres types d'adaptations (Da Cunha & Vanderlinden, 2014) : modifications réglementaires, études scientifiques ou tests *in vivo* et *in natura* (alevinage, dragage, extraction, fauche, entrées d'eau salée, etc.).

Photographie 5 : La barge de la CSGBM pour le transport du bétail, au milieu des pêcheries, canal de Trignac



Source : Danto, décembre 2014

B. Grands projets et fonctionnalités en évolution

- 41 Parallèlement à ces changements environnementaux qui affectent les usages locaux des marais (Le Dez, Sawtschuk, Bioret *et al.*, 2017), d'autres mutations sont en cours au cœur de la Brière. Elles sont plus d'ordre socio-économique mais toujours en lien avec l'écosystème palustre.
- 42 L'extension urbaine en cours, « régulée » grâce à une politique de l'habitat et de l'urbanisme adaptée par ses différents pilotes (soit les quatre établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - ayant des communes au contact du marais) constitue toujours une menace pour les zones humides périurbaines. Différents projets d'ampleur (Charles, 2013) sont en gestation à l'échelle de l'estuaire de la Loire et peuvent avoir des conséquences sur le socio-écosystème du marais de Grande Brière et son bassin versant. Parmi ces projets, on peut citer celui de comblement de la vasière du Grand-Tourteau, pour l'extension du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ou encore celui de projet touristique voué à la promotion de la Brière sur le site de Rozé. Dans le proche environnement, des projets d'aménagement ou de protection, sources de bien des controverses (Chateauraynaud, 2010), attisent les peurs : projet avorté d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, nouveau franchissement de l'estuaire, futur Parc naturel régional (PNR) sur l'estuaire, future Réserve naturelle nationale de l'estuaire, ZAD du Carnet et des Six-Croix à Donges, etc. Ces projets accompagnent des fonctionnalités déjà évolutives sur le territoire de la Brière. Si dès le XIX^e siècle, une première vague d'émergence de fonctionnalités nouvelles atteint l'espace palustre (Femenias & Sirost, 2011) avec la pêche à la sangsue ou un important atterrissement anthropique et la création d'un véritable réseau de voies d'eau, les évolutions sont plus marquées depuis les années 1950.

43 Quelques tentatives de nouveaux élevages ont lieu, avec l'implantation d'une aquaculture d'écrevisses à l'Ouest du marais. Dans le même temps les Briérons commencent à miser sur le tourisme vert et bleu. La CSGBM a créé une commission « tourisme » dédiée au transport en *chalands* pour des visites guidées. Toute installation comme promeneur en barques ou calèches est soumise à autorisation de la Commission. En parallèle la pratique du kayak est interdite en Brière et un accord doit être demandé à la CSGBM pour les reportages (films, photos). De même, il apparaît au cours de la seconde moitié du XX^e siècle une nouvelle fonction du marais, celle de l'aménité environnementale, qu'utilisent différents publics : des scientifiques, notamment ornithologues qui militent pour une protection accrue, des périurbains originaires de la ville-centre recherchant un environnement « plus vert » et enfin des Briérons eux-mêmes, à la vision qui change radicalement. De vivrières, ces activités deviennent soit « de loisir » (on chasse ou pêche pour le loisir) soit « lucratives » (on va monter son entreprise de transport de touriste en *chalands*). Ce véritable changement de paradigme va bousculer les habitudes de la communauté briéronne et fracturer cette dernière en différentes écoles, certaines conservatrices, d'autres plus libérales. Cette évolution est à mettre en perspective avec une gestion du marais de Brière sous le sceau de l'indivision qui émane d'une tradition culturelle de gestion des communs environnementaux (Ostrom, 2010) enracinée, renforcée en son temps par le pouvoir royal. Cette tradition se traduit jusqu'à récemment par une forte implication des usagers historiques dans la préservation de leurs prérogatives, parallèlement à une forte hostilité au développement d'usages nouveaux, comme la randonnée par exemple, engendrant de nombreux conflits d'usages. Mais les temps changent et des mutations de gouvernance apparaissent, avec des effets sur le marais quelque peu ambivalent.

Conclusion

- 44 Les étapes successives d'un effacement du droit coutumier au profit de nouvelles actions publiques : synthèse diachronique d'une gouvernance en train de changer de mains ?
- 45 Pour clore cet article, nous faisons le choix d'une conclusion ouverte, qui présente les derniers changements qui affectent le marais depuis les années 1970, date où les changements prennent une telle importance dans la vie des habitants du marais qu'elle peut être considérée comme une bascule véritable. Pour cela, nous nous intéressons ici au « politique ». Ce politique conduit une partie de ces changements au travers de différentes politiques publiques, ici territorialisées sur un espace palustre, parfois contradictoires. Il tente aussi de faire face aux évolutions dont il n'est pas originaire. Cette dualité du politique conduit également à une véritable mutation du rapport général au marais en cours, passant par une révision réglementaire et symbolique, directe et indirecte, des usages et par des adaptations globales de la communauté. Dans le même temps, le politique se saisit des questions environnementales et une véritable *political ecology* (Mathevet & Couespel, 2012) diachronique propre au marais peut être dressée.
- 46 En 1970, un premier événement de taille vient perturber la quiétude du marais. Un Parc naturel régional est créé, le PNR de Brière (PNRB, voir Constant & Dupont, 1972). Il a le statut de collectivité territoriale, gérée par un syndicat mixte qui regroupe la Région, le Département, les communes et EPCI, la CSGBM, les gestionnaires de marais et enfin, des

membres associés (comme les chambres consulaires). Il est structuré en un comité syndical, un bureau et six commissions consultatives : urbanisme et paysage, biodiversité, eau et zones humides, économie agricole et rurale, éducation et culture, économie touristique et résidentielle.

- 47 Peu après, la CSGBM prend l'initiative d'élever au rang de réserves deux zones du marais indivis. La première est celle dite des Grands charreaux, au Sud du marais, mesurant près de 610 ha. Elle est créée sous les conseils du naturaliste local Pierre Constant, s'inspirant du modèle des Associations de chasse communales agréées (ACCA) qui devait posséder une partie de leur territoire en réserve. Cette première réserve est entérinée en assemblée générale (AG) de la CSGBM en 1973. Dans un second temps, une deuxième réserve est instaurée au Nord du marais, au Charreau de Pendille / Charreau de Mazin, sur 210 ha. Cette proposition de mise en réserve émane des associations de pêcheurs et de chasseurs afin de rééquilibrer l'attraction des oiseaux (Farau, 2016) et plus particulièrement des canards vers la partie nord du territoire indivis. Elle est entérinée en AG de la CSGBM en 1989.
- 48 Les années 1970 à 1990 marquent un premier tournant avec une architecture des instances de gouvernance renouvelée à la demande des acteurs locaux, passant par un PNR et deux réserves, conjointement à un phénomène de mutations des politiques publiques liées à l'eau à l'échelle nationale (Le Bourhis, 2004).
- 49 Deux ans plus tard, naît le Syndicat de bassin versant du Brivet (SBVB), lui aussi sous statut de collectivité territoriale. Il est constitué d'un bureau, d'un comité syndical et de trois commissions thématiques : ouvrages et niveaux d'eau, milieux aquatiques et bassin versant. Ce syndicat est né en 1991 après une précédente réunion des Syndicat des marais du Haut Brivet et du Syndicat des marais de Donges qui étaient administrés et financés uniquement par les propriétaires des parcelles de marais. Il s'agit de l'une des premières interventions directes sur le marais indivis des *naquets*, nom donné aux personnes extérieures à la communauté briéronne. Les hydrauliciens du syndicat ne gèrent alors pas uniquement ni le marais indivis ni même le marais de Brière indivis et privé mais l'ensemble du bassin versant, comprenant les connexions entre le Sillon de Bretagne et les îles de la Basse-Loire Nord. Ils se font alors épauler par les ingénieurs des Ponts & Chaussées (Direction départementale de l'Équipement, DDE) et du Génie Rural des Eaux et des Forêts (Direction département de l'Agriculture et de la Forêt, DDAF). Jusqu'alors, ces administrations d'État avaient bien participé à de nombreux travaux en Brière mais sous demande expresse des habitants. Les seuls exemples interventionnistes directs (Ingold A., 2011) parfois anciens, sans sollicitation préalable de la population, se sont soldés par des échecs patents au cours des siècles précédents (Mazel, 1991). En 1995, la Brière est classée au titre de la Convention de Ramsar pour la préservation des zones humides, avec une demande de la DIREN des Pays-de-la-Loire (Direction régionale de l'Environnement), créée en 1991 (Le Bourhis, 2009).
- 50 Les années 1990 marquent donc un second tournant puisque l'administration va alors s'immiscer dans la gestion de l'indivis, par le biais des collectivités locales nouvellement créées, contribuant à l'avènement d'un nouveau mode de gouvernement du marais qui aurait échappé à ses habitants. Les changements sont pourtant lents mais des évolutions réglementaires sont proposées à la CSGBM, voire imposées et la Commission se retrouve alors prise à son propre piège (Chartier & Rodary, 2007) : le marais doit se mettre en conformité avec le droit national voire communautaire et cette décision vient « d'en haut ». Cela ne se fait évidemment pas sans heurt. Les

garderies nationales de chasse (Office national de la Chasse, ONC) et de pêche (Conseil supérieur de la Pêche, CSP) sont « interdites » de contrôle dans le marais, après une prise d'otages lors d'une opération de police. Des engins de pêche prohibés à l'échelle nationale restent autorisés. Des réglementations environnementales ne sont pas appliquées. Des espèces protégées sont sciemment détruites, de nuit, lors de massacres et braconnages. Des écluses sont pétardées. Le siège du PNR est incendié, des cartouches sifflent, de nombreuses dégradations ont lieu, des associations environnementales et des scientifiques sont intimidés. On dépossède les Briérons de leur indivision. Des bras de fer s'engagent devant les juridictions administratives comme judiciaires ou par Presse interposée. La Brière fait les gros titres de la Presse nationale. Nicolas de la Casinière, dans *Libération* du 28 août 2000, titre : « Brière, la réserve de l'extrême chasse », sous-titré par « le 22 août, l'incendie de la Maison du Parc a fait 5 millions de dégâts », événement qui a lieu lors de l'opposition locale à la loi Chasse (Loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse¹).

- 51 Les années 2000 permettent un certain retour au calme grâce au dialogue entre les parties. Mais du fait de la baisse de leurs relais dans la représentation politique, certains acteurs de la société briéronne redoutent de perdre prise sur leur territoire, ce qui continue à conduire parfois à des événements plus ou moins violents (Mischi, 2012) lors d'actions illégales destinées à nuire aux opérations ou aux dispositifs de gestion mis en place. Les institutions multiplient les arènes afin de permettre une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion et la gouvernance du site à travers un système d'élus (élus communaux ou syndics, qui remplacent les *Chefs des îles*) et de représentants des usagers au sein des diverses commissions. Parallèlement, la communauté scientifique apporte aussi son expertise grâce au comité scientifique du PNRB, tandis que plusieurs associations ou des acteurs privés peuvent faire partie du « réseau des amis et ambassadeurs du parc » et que les réserves créées par la CSGBM se muent en une Réserve naturelle régionale en 2012.
- 52 La volonté farouche de préserver le contrôle des usages caractéristiques au marais indivis est à mettre en perspective avec le mode d'aménagement catastrophique pour certains milieux proches, où la spéculation foncière et l'aménagement « à la sauce Équipement » (pour reprendre les termes d'un enquêté) ont été la norme de référence (littoraux, estuaire de la Loire, etc.). On peut émettre l'hypothèse que ce particularisme foncier et la perpétuation du droit coutumier ont pu éviter, au moins en partie, la gentrification du marais, ou sa destruction à des fins uniquement agricoles intensives. Cependant les institutions en place ont développé des instances de dialogue en vue d'y améliorer la gouvernance, et au-delà du noyau irréductible qu'est le marais indivis, ces instances permettent, notamment sur le secteur du Brivet, de traduire progressivement les enjeux liés aux aspirations et contraintes des nouvelles associations entre humains et non-humains (Collias & Danto, *op. cit.*). Avec les réformes en cours qui voient une implication croissante des collectivités locales (nous pensons par exemple à la nouvelle compétence GEMAPI, dont s'est saisie l'EPCI de la région de Saint-Nazaire, qui a lui-même transféré une partie de cette compétence au SBVB, voir à ce sujet : Landreau & Bougard, 2018), il est souhaitable que ces instances de dialogue se perpétuent au plus près des collectifs non-institués qui œuvrent sur ces espaces, et qui, à travers l'épreuve en commun du marais, y accumulent des savoirs pratiques indispensables à sa gestion, que nul ne saurait recréer aussi finement. Une interface science / décision / acteurs locaux (Latour, 2004) permettrait de ne pas renouveler les erreurs de gouvernance du passé récent, ce qui serait favorable à une perpétuation (Diamond, 2006) d'une certaine

soutenabilité du socio-écosystème du marais de la Grande Brière Mottière, dont la communauté a toujours su faire preuve de résilience, mais aussi d'adaptabilité, à l'instar d'autres zones humides (Franchomme, 2007).

BIBLIOGRAPHIE

- Bacuez P. (dir.), 2005, *Ethnographie en Brière*, L'Harmattan, 201 p.
- Ballut, C., & Michelin, Y., 2014, « Des zones humides pas si sauvages que cela: apport des données historiques et paléo-environnementales à la réflexion sur la gestion des paysages de la chaîne des Puits (France) ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 5(3).
- Beck, C., Benarrous, R., & Derex, J. M. (Eds.), 2007, *Les zones humides européennes: espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui. Actes du premier colloque international du Groupe d'Histoire des zones humides (GHZH), Le Blanc, 21-23 octobre 2005*. Estuarium.
- Biró, M., Molnár, Z., Babai, D., Dénes, A., Fehér, A., Barta, S., & Öllerer, K., 2019, « Reviewing historical traditional knowledge for innovative conservation management: A re-evaluation of wetland grazing ». *Science of The Total Environment*, 666, p. 1114-1125.
- Bodin J., 1959, « Coutumes et pêche en Grande Brière et au lac de Grand-lieu », *Arts et traditions populaires*, vol. 7, p. 8-19.
- Buller H., 1991, « Le processus de "counter-urbanisation" (Grande-Bretagne) et la "péri-urbanisation" (France) : deux modèles de retour à la campagne », *Économie rurale*, n°202-203, Quel avenir pour l'agriculture et le monde rural ? sous la direction de Isabel Boussard et Bernard Wolfer, p. 40-43.
- Cassen S., Ménanteau L., Thomas Y.-F., et al., 2001, « Approche archéométrique de tertres néolithiques : la butte des Pierres, Marais de la Grande Brière, Loire-Atlantique », *ArchéoSciences, revue d'Archéométrie*, vol. 25, n°1, p. 203-215.
- Charaud A.-M., 1948, « L'habitat et la structure agraire de la Grande Brière et des marais de Donges », *Annales de géographie*, Armand Colin, p. 119-130.
- Charles, É., 2013, « Les Communaux du Marais Poitevin: géohistoire et construction collective d'un projet global ». *Pour*, (4), p. 135-150.
- Chartier D., Rodary E., 2007, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'Espace Politique*, 1, en ligne.
- Chateauraynaud F., 2010, « Les topiques environnementales entre controverses et conflits », in *Ecologie politique et sociologie pragmatique en France. Proposition de contribution à l'ouvrage : Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*, 19 p.
- Collias E., Danto A., 2019, « Composition paludicole : premiers éléments d'une enquête en cours », *Penn ar Bed*, n°231, SEPNE Bretagne vivante Ed, 8 p.
- Constant, P., & Dupont, P., 1972, « L'avenir du Parc de Brière ». *Penn Ar Bed*, (71), p. 419-428.

- Da Cunha C., Vanderlinden J. P., 2014, « Adaptation aux changements globaux », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 1, p. 277-282.
- Damien, J.-P., 2016, « Espèces exotiques envahissantes et enjeux environnementaux illustrés par le cas du Ragondin dans le Parc naturel régional de Brière », *Actes du colloque national du 16 novembre 2016*, 28 p.
- Danto A., Suard L., Collias E., 2020, *Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : l'apiculture de zone humide en Basse-Loire*, Ministère de la Culture et de la Communication, 40 p.
- Derex, J. M., & Grégoire, F. (Eds.), 2009, *Histoire économique et sociale de la tourbe et des tourbières*. Estuarium.
- Descola P., 2015, *Par-delà nature et culture*, Editions Gallimard, 640 p.
- Descola P., 2016, *Les usages de la terre. Cosmopolitiques de la territorialité*. Leçon inaugurale du Collège de France.
- Devals C., 2008, « Les pirogues monoxyles du Brivet (Loire-Atlantique) », in *Revue archéologique de l'Ouest*, n°25, p. 305-338.
- Diamond J., 2006, *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Folio Essais, 880 p.
- Estève C., 2006, « La chasse au gibier d'eau en France au 19^e siècle », in *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°18/19, en ligne.
- Eybert, M. C., Bernard, J. Y., Constant, P., Feunteun, E., & Hedin, J., 1998, « Réhabilitation des prairies inondables dans les marais briérons : évolution de la flore, des poissons et des oiseaux ». *Gibier faune sauvage*, 15, p. 999-1016.
- Farau S., 2016, *Les savoirs écologiques des chasseurs de gibier d'eau girondins : étude de leur validité pour une gestion de l'avifaune des zones humides*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 288 p.
- Femenias D., Sirost O., 2011, « Fleuves, estuaires, cours d'eau : représentations et pratiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, en ligne.
- Fleury J.-P., Molinari J.-P., 1981, « Sur quelques aspects du changement dans les conditions de vie des ouvriers de Brière », *Noroi*, vol. 112, n°1, p. 599-613.
- Franchomme, M., 2007, « Du récit du passé aux débats contemporains pour une approche géohistorique du val de la Sensée ». *Aestuaria, Les productions des espaces humides*, (9), p. 497-502.
- Fromageau J., 1998, « Le droit de l'environnement : l'exemple des zones humides », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 156, livraison 1, p. 173-185.
- Gallicé A., 2011, « Le statut juridique de la Grande Brière Mottière », *Les cahiers du Pays de Guérande, La Grande Brière Mottière du XIX^e siècle à la mise en place du Parc naturel régional*, n° 54, p. 4-6.
- Gallicé A., 2015, « Des "titres" médiévaux de la Grande Brière Mottière ou de l'histoire au mythe : "lettres patentes" du 8 août 1461 et "donation" d'Anne de Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, tome 150, p. 83-112.
- Geffray O., Ménenteau L., 2004, « Géographie de l'inondation des marais de la basse-Loire : l'exemple de la crue de l'hiver 2000-2001 », *Noroi*, n°192, p. 11-28.
- Godelier, M., 1978, « L'appropriation de la nature (territoire et propriété dans quelques formes de sociétés précapitalistes) », *La Pensée*, Paris, n°198, p. 7-50.

- Goetschy H., Sanguin A.-L., 1995, *Langues régionales et relations transfrontalières en Europe*, Paris, L'Harmattan, Coll. "Géographies et cultures", 318 p.
- Gosselin F., 2007, *Les Canards de bois, du folklore à l'art*. Les Éditions GID, Québec, 319 p.
- Gramond, D., 2014, « Géohistoire environnementale: contours sémantiques et conceptuels. Discussions sur les héritages et patrimoines reconnus aux zones humides fluviales ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 5(3).
- Guihaire A., 1942, *La Brière dans le droit coutumier*, Thèse de doctorat, Rennes, Impr. Simon, 199 p.
- Guiheneuf, B., 2004, « The regional natural Parcs: La Brière ». *Journal of Science Communication*, 3(3), C03.
- Hérisset R., 2014, *La vannerie en Bretagne*, Presses universitaires de Rennes, 408 p.
- Ingold A., 2008, « Les sociétés d'irrigation : bien commun et action collective », *Entreprises et histoire*, n° 1, p. 19-35.
- Ingold A., 2011, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle : Administration, droits et savoirs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Cambridge University Press, p. 69-104.
- Ingold T., 2003, « Two reflections on ecological knowledge », *Nature knowledge: ethnoscience, cognition, identity*, p. 301-11.
- Jacob-Rousseau, N., 2009, « Géohistoire/géo-histoire: quelles méthodes pour quel récit? ». *Géocarrefour*, 2009(4), p. 211-216.
- Krebs, L. (2000). *Fonctionnement hydrochimique et biogéochimique d'un écosystème prairial inondable soumis à différentes pratiques agricoles : exemple des pariries alluviales de la Meuse dans le secteur de Stenay*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, Metz, 276 p.
- Lachaud, A., Gélinaud, G., Pfaff E., Guyot G., 2011, « Bilan des suivis scientifiques sur deux piardes réouvertes en marais brièron indivis: évaluation de l'intérêt écologique de ces restaurations », *Rapport Bretagne vivante*, SEPNEB Ed., 55 p.
- Landreau B., Bougard S., 2018, *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Anticiper la compétence GEMAPI. Partage d'expérience sur le bassin versant de Brière-Brivet et sur la presqu'île guérandaise*, CEREMA, 10 p.
- Laplace-Dolonde, A., 1994, « L'histosol, descripteur privilégié du marais tourbeux (Histosol, as the major descriptor of peatland) ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 71(3), p. 294-306.
- Latour B., 2004, *Politics of Nature: How to Bring the Sciences into Democracy*, trad. Catherine Porter, Cambridge, Harvard University Press, 311 p.
- Lebecq S., 1979, « De la protohistoire au Haut Moyen Âge : le paysage des "Terpen" le long des côtes de la mer du Nord, spécialement dans l'ancienne Frise », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 10^e congrès, Lille, le paysage rural : réalités et représentations, p. 125-151.
- Le Bourhis J.-P., 2004, *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 530 p.
- Le Bourhis J.-P., 2009, « DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Éléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'Environnement en France », *Pour mémoire, Revue du Comité d'histoire du MEEDDM*, n°6, p. 9-23.

Le Dez M., Sawtschuk J., Bioret F., *et al.*, 2017, « Anticiper les impacts du changement climatique dans un milieu naturel soumis à de fortes contraintes anthropiques : l'estuaire de la Loire », *Noréis*, n°245, p. 15-28.

Lucas A., 1962, « Le marquage des animaux en Brière (L.-Atl.) et à Ouessant (Finistère), *Penn ar Bed*, n°31, SEPNB Bretagne vivante Ed, p. 222-228.

Martz, V., 2012, *Éléments techniques et humains de la gestion d'une espèce exotique envahissante: cas des jussies en Brière, mémoire de Master 2*, IUP génie de l'environnement et de l'industrie, Université Paris 7.

Mathevet, R., 2000, *Usages des zones humides camarguaises: enjeux et dynamique des interactions environnement-usagers-territoire* (Doctoral dissertation, Lyon 3).

Mathevet, R., & Couespel, A., 2012, « Histoire environnementale et *political ecology* des marais du Scamandre en Camargue occidentale ». *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political Ecology*. Paris: Éditions Quae, p. 65-86.

Mazel S., 1991, *La philosophie politique des Briérons face à la réalité du rapport avec l'Etat : la gestion du marais de Brière en question*, SRETIE, 50 p.

Ménanteau L., 2005, « L'importance du lien historique paysage estuarien/patrimoine culturel comme élément de valorisation », *Actes du congrès Confluences*, p. 77-100.

Mischi J., 2004, « Être communiste en milieu rural », *Études rurales*, 2004, n°171-172, p. 61-71.

Mischi J., 2012, « Protester avec violence. Les actions militantes non conventionnelles des chasseurs », *Sociologie*, vol. 3, n°2, p. 145-162.

Mischi J., Renahy N., 2008, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n°3, p. 9-21.

Monvoisin J.-L., 2009, « Les chantiers navals de Brière aux XVIII^e et XIX^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique*, tome 144, p. 239-271.

Morera, R., 2016, « Mise en valeur des zones humides et associations de gestion. Naissance et affirmation de nouveaux pouvoirs territoriaux (France, XVI^e-XVIII^e siècles) », *Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, (42).

Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles, De Boeck, 62 p.

Roussel, J. M., Gascuel-Odoux, C., Grimaldi, C., Pascal, M., & Baglinière, J. L., 2012, « Histoire des pressions anciennes et récentes sur les milieux aquatiques en Bretagne ». *Innovations Agronomiques*, 23, p. 95-105.

Sellier D., 2007, « Relief et patrimoine géomorphologique du Pays de Guérande », *Les cahiers du Pays de Guérande*, n° 46, p. 39-61.

Sellier, D., & Portal, C., 2013, « Le patrimoine géomorphologique du Parc naturel régional de Brière (Loire-Atlantique) et la sélection de géomorphosites : héritages naturels et héritages culturels », *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie*, 15(1), p. 163-170.

Suard L., Collias E., Danto A., 2018, « Eco-anthropology in Lower Loire: waterfowl hunting and related knowledges », *Sféologie 2018 - International Conference on Ecological Sciences*, 1 p.

Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., & Paoli, J. C., 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, (3), p. 415-453.

Verger, F., 2005, *Marais maritimes et estuaires du littoral français*. Belin.

Vince A., 1961, « La Brière : origine des marais ; son habitat, témoin d'un genre de vie abandonné », *Norois*, n°31, p. 332-336.

Visset L., 1982, « Nouvelles recherches palynologiques (Boréal-Actuel) dans les marais de Brière : île d'Errand en Saint-Malo-de-Guersac (Loire-Atlantique, France) », *Quaternaire*, vol. 19, n°1, p. 29-38.

Visset L., Girardclos O., Lambert G., 1994, « La forêt de chênes sur tourbe, à l'île d'Errand, dans les marais de Brière (Massif Armoricaire-France), Palynologie et premiers résultats dendrochronologiques », *Quaternaire*, vol. 5, n°2, p. 69-77.

ANNEXES

[CSGBM] Commission syndicale de la Grande Brière Mottière, 2014 : <http://csgbm.free.fr/CSGBM3/index.htm>

[PNRB] Parc naturel régional de Brière : <http://www.parc-naturel-briere.com/>

Entretiens et archives orales

Belliot G., s.d., Fonds d'archives orales Collection Brière. 991 entretiens. Mis en ligne sur la plateforme *Dastumedia*, *Archives du patrimoine rural en Bretagne* : <http://www.dastumedia.bzh/dyn/portal/index.seam?page=alo&aloid=301745&fonds=0&nat=5&cid=868>

Danto A., Suard L., 2016-2020, Fonds d'archives orales Collection Basse-Loire. 10 entretiens. Métadonnées mises en ligne sur la plateforme COCOON : <http://purl.org/poi/crdo.vjf.cnrs.fr/cocoon-553e5c79-3da2-3f5a-ae17-3e9c6fe2e02a>

Danto A., Danto J., 2020, Fonds d'archives orales Collection ESC. 4 entretiens. Métadonnées mises en ligne sur la plateforme COCOON : <http://purl.org/poi/crdo.vjf.cnrs.fr/cocoon-9ea94dfb-b736-479b-a94d-fbb736079bac>

INA, 1954-2002, Fonds d'archives audios Brière. 64 enregistrements. Mis en ligne sur la plateforme INA : <https://www.ina.fr/recherche/>

Trivière F.-X., 1997, Fonds d'archives orales Collection Estuarium. 18 entretiens. Non publiés. En cours de dépôt aux AD 44.

Filmographie

Cinémathèque de Bretagne, 1924-2008, Fonds d'archives vidéos « Brière ». 43 vidéos concernant le marais et ses usages, sur un pas de temps de 85 ans. Mis en ligne sur la plateforme documentaire de la Cinémathèque de Bretagne : <https://www.cinematheque-bretagne.fr/Base-documentaire>

Collias E., 2018, *Conversation en Brière au retour de la butte des Pierres*. Observation participation lors d'une enquête ethnographique de terrain au cœur du marais. Mis en ligne sur la plateforme Hypothèses : <https://humanpalud.hypotheses.org/415>

INA, 1958-2017, Fonds d'archives vidéos « Brière ». 191 vidéos enregistrements variés, concernant pour partie des documentaires, mais surtout, pour le reste, des reportages sur le marais. Mis en ligne sur la plateforme de l'INA : <https://www.ina.fr/recherche/>

NOTES

1. Voir en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000584127>

RÉSUMÉS

Cet article s'intéresse aux changements affectant le territoire de la Grande Brière Mottière, deuxième zone humide de France par sa taille, située au nord de l'estuaire de la Loire. Au sein de ce marais indivis, la communauté briéronne s'adapte tant bien que mal à différentes mutations affectant le socio-écosystème palustre. Aidé par une enquête de terrain ethno-historique et géographique, ce texte documente les stratégies d'adaptations et les mutations des usages et rapports au marais entretenus par la communauté locale.

This article focuses on the changes affecting the territory of the marsh of the Grande Brière Mottière's marsh territory, the second largest wetland in France, located North of the Loire estuary. Within this undivided marsh, the Brière community adapts as best it can to different mutations affecting the marsh social-ecological system. With the help of an ethnohistorical field survey and a geographical work, this text documents the adaptation strategies and changes in relations and uses to the marsh maintained by the local community.

INDEX

Mots-clés : Marais, Communs environnementaux, Adaptations, Mutations, Socio-écosystème, Savoirs environnementaux locaux, Basse-Loire, Grande Brière Mottière

Keywords : Marsh, Environmental commons, Adaptations, Mutations, Social-ecological system, LEK, Lower Loire River, Grande Brière Mottière

AUTEURS

ANATOLE DANTO

Université Rennes, IEP Rennes, CNRS, ARENES – UMR 6051, F-35000 Rennes, France ; La Rochelle université, CNRS, Observatoire ApoliMer, LIENSs – UMR 7266, F-17000 La Rochelle, France et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UFR08 Géographie, F-75005 Paris, France, anatole.danto@orange.fr

LOUISON SUARD

Etudiante en master, EHESS, F-75006 Paris, France, louison.suard@gmail.com